

**AVIS AUX PORTEURS DU FCP**

**ALMA GESTION 9**

(Code ISIN : FR0007468285)

**ET AUX ACTIONNAIRES DE LA SICAV**

**CNP ASSUR CAPI**

(Codes ISIN : Action R : FR0011278712 / Action I : FR0000296386)

Paris, le 10 avril 2026

La directive (UE) 2024/927 du Parlement européen et du Conseil du 13 mars 2024, qui modifie les directives AIFM et OPCVM (UCITS), prévoit le déploiement généralisé des outils de gestion de liquidité dans les OPCVM et FIA européens.

L'objectif de ce texte est d'améliorer et d'homogénéiser l'utilisation de ces outils au sein de l'Union Européenne et permettre ainsi une meilleure protection des investisseurs en cas de crise ou de tensions sur les marchés.

Dans ce cadre, et au regard de la nature du FCP ALMA GESTION 9 et de la SICAV CNP ASSUR CAPI, la société de gestion a fait le choix d'intégrer un mécanisme de plafonnement des rachats (Gates), ainsi qu'une prolongation du délai de préavis de rachat.

**Ces modifications entreront en vigueur le 16 avril 2026.**

La documentation juridique (documents d'informations clés (DIC), prospectus et règlements) des OPC est disponible auprès de OSTRUM ASSET MANAGEMENT : [www.ostrum.com](http://www.ostrum.com).

Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

**OSTRUM ASSET MANAGEMENT**  
43 avenue Pierre Mendès France - 75013 PARIS  
E-mail : [contact@ostrum.com](mailto:contact@ostrum.com)  
Site internet : [www.ostrum.com](http://www.ostrum.com)